



Bulletin Municipal du 28 décembre 2018 au 10 janvier 2019

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : mairielamotte22@orange.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroit Sylvie ☎ 02.96.25.46.99.

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97.

Bidan Philippe ☎ 02.96.25.43.86.

Vallée Martine ☎ 02.96.25.47.85.

Foucault Stéphane ☎ 02.96.25.87.24.

Pestel Gwenaëlle ☎ 02.96.26.72.78.

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Lundi		14 h/16 h Séance assurée par Cédric Allouix
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi	14h/18h	
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h Séance assurée par Solenn Le Guern
Samedi	10h/12h	

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : **lundi - mardi - mercredi - vendredi** : 9h/12h30 ; Rendez-vous à partir de 17h ; Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

DATES À RETENIR

06/01 : Vœux du Maire

19/01 : Repas à emporter – El Amor

25/01 : Loto – Ecole Notre Dame

27/01 : repas – Club de l'Amitié

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : À l'occasion de la nouvelle année, Madame le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous recevoir **le dimanche 6 janvier à 11 h à la salle Athéna.**

Nous comptons sur votre participation et vous invitons à prendre part au vin d'honneur.

Communiqué de Mme La Maire :

Fermeture de la Mairie	Lundi 31 décembre après midi
	Mercredi 2 janvier toute la journée
Ouverture exceptionnelle jeudi 3 janvier toute la journée	

COLLECTE DES DÉCHETS :

Jeudi 3 janvier : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

Mercredi 9 janvier : ramassage des ordures ménagères ET des sacs jaunes.

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

Lecture pour petits loups

Mardi 8 janvier 2019

À la bibliothèque « Mots et Images », de 10 h à 11 h 15

Instant de lecture dédié aux enfants jusque 3 ans accompagnés d'un adulte sur le thème « **Les ours** »

La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré.

Concours d'écriture LITTÉRATURE JEUNESSE

SUJET : Ecrire une histoire où devront être insérés, tels quels, sans modifications (mais dans n'importe quel ordre), les 4 TITRES suivants (indiqués en gras) d'albums d'auteurs/illustrateurs de littérature jeunesse, invités au salon du livre le samedi 23 mars 2019 : "Pieds nus" Ed. Seuil jeunesse - Ecrit et illustré par Rémi Courgeon "Plus haut que le ciel" Ed. Rue du Monde - Illustré par Zaü "Le cauchemar" Ed. Kaléidoscope - Ecrit et illustré par Elsa Oriol "Le livre abominable" Ed. Sarbacane - Illustré par Ronan Badel

RÈGLEMENT : • Concours ouvert à 2 catégories : 8 / 11 ans (enfants) et 12 / 15 ans (ados) • Texte de préférence tapé (manuscrit accepté) à l'encre noire • Les 4 titres seront inscrits en gras ou soulignés, et répartis sur l'ensemble du texte, dans une mise en page claire et lisible, remplissant 1 seule page de format A4 maximum • 1 seul envoi par participant (l'auteur du texte s'engage à en être le créateur exclusif) • Préciser obligatoirement au dos du texte (ou en bas de page pour les envois par courriel, texte en pièce jointe) : Nom, prénom, date de naissance, adresse postale et numéro de téléphone de l'auteur

PRIX : Bons d'achat à utiliser sur le salon du livre jeunesse de Loudéac le samedi 23 mars 2019, et albums dédicacés par les auteurs offerts aux gagnants : > 1er prix (catégories enfants et ados) : 1 bon d'achat de 50 € + 1 album dédicacé > 2ème prix (catégories enfants et ados) : 1 bon d'achat de 35 € + 1 album dédicacé

TEXTE À ENVOYER AVANT LE 15 FÉVRIER 2019 DERNIER DÉLAI À : Palais des Congrès et de la Culture, B.P. 242, 22602 LOUDEAC Cedex ou par courriel, avec le texte en PIECE JOINTE, à : s.lejacques@ville-loudeac.fr



PETITES ANNONCES

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » :

L'association des Parents d'Élèves de l'École Publique organise sa **prochaine collecte le samedi 5 janvier de 10 h à 12 h.** Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

MESSE AU FOYER ROGER JOUAN le **mercredi 9 janvier 2019 à 16 h.**

PETITES ANNONCES

Le DAUPHI'NOIX : ☎ 02.96.56.54.36. Nos horaires : Du lundi au vendredi : 6 h 30 – 19 h – Samedi 8 h 12 h.

Nouveaux services : → Point chaud pain & viennoiseries tous les jours. → Rayon presse et jeux cérébraux.

MIDIVIN CHEZ AGNÈS : ☎ 02.96.56.24.63

Fermeture du restaurant du samedi 29 décembre au dimanche 6 janvier 2019 inclus.

* Service : dépôt de pain (Boulangerie de Plouguenast) **tous les lundis** à partir de 9 h. Baguette moulée, baguette tradition, boule coupée et pain de 2 L. N'hésitez pas à réserver votre pain.

* Pour prendre date : "**Pensez à réserver**" sur place ou à emporter

Mardi 08/01 : Poulet Frites maison - **Mardi 15/01** : Jarret Frites maison **Tous les jeudis** : Potée

Restauration tous les midis en semaine formule ouvrier à 12,50 €.

* **SOIREE PIZZA le vendredi 28 décembre**. **Toutes les pizzas à 7€**. Pensez à réserver à l'avance par téléphone au 02.96.56.24.63.

Bonnes fêtes à tous.

REMERCIEMENTS

☞ Gisèle et Michel ROUTIER et leurs enfants remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de **Jean-Pierre** et leur expriment leur profonde reconnaissance.

VIE ASSOCIATIVE



ÇA TROTTE À LA MOTTE : Toute l'équipe de ça trotte à LA MOTTE remercie les nombreux coureurs, la municipalité et les bénévoles pour leur participation aux foulées de Noël. 1 € par engagement sera reversé à AUTISME OUEST 22. **L'association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.**



CLUB DE L'AMITIÉ MOTTÉRIEUX : **Galette des rois, jeudi 10 janvier** à 14 h à la salle Athéna.

Langue de bœuf avec animation, Dimanche 27 janvier à 12 h 30 à la salle Athéna.

Adultes : 13 € ; Enfants de 6 à 12 ans : 6 €. Kir et boisson compris. Les cartes sont en vente auprès des responsables

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2018

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Sylvie MALESTROIT - Paulette GICQUEL - Philippe BIDAN - Martine VALLEE - Gwenaëlle PESTEL - Michel HAMON - Benoît JAN - Hervé LE DOUCEN - Réjane COEURET - Lynda LE PORS - Armand BIDAN - André LE TINNIER - Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS.

Absents excusés : Stéphane FOUCAULT pouvoir à Gwénaëlle PESTEL

Secrétaire de séance : André LE TINNIER

TERRAIN MULTISPORTS : Sur proposition de la Commission « SPORTS », le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SPORT DEVELOPPEMENT URBAIN pour 61 464.02 € TTC (51 220.02 € HT).

TERRAINS CONSTRUCTIBLES : La modification du périmètre du territoire de la Communauté de Commune entraîne une révision du PLU-i. Les personnels du service urbanisme de LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE ont présenté à la commission urbanisme, le 5 novembre dernier, les enjeux et actions à mener au cours de cette révision. La première démarche est de recenser les anomalies ou modifications à apporter à la précédente version (repérage de bâtiments agricoles oubliés, zonage spécifique aux artisans, anomalies...). Ensuite, sachant que les perspectives d'évolution démographique du territoire retenues lors de la première mouture sont à revoir à la baisse, il en découle que la surface à urbaniser doit de fait, être réduite. Il est donc demandé à chaque commune d'optimiser l'urbanisation des parcelles disponibles située dans l'enveloppe urbaine.

Le Conseil Municipal décide d'urbaniser les parcelles suivantes :

- section AA n° 22 d'une surface de 1 410 m² situé cité Paul Le Maitre
- section AB n° 42 d'une surface de 1 404 m² situé rues des tilleuls
- section AA n° 254 d'une surface de 5 522 m² situé rue des genets

ELAGAGE : Le Conseil Municipal, décide que passé le délai préciser sur le courrier adressé au propriétaire, la Commune fera intervenir M. LE JOLY Gilles pour procéder à l'élagage des arbres qui surplombent les voies et emprises communales. Cette intervention sera facturée par la Commune de LA MOTTE au prix de 95 € TTC par heure de lamier et 65 € TTC par heure pour l'évacuation des branches dans le champ.

QUESTIONS DIVERSES :

Illuminations de Noël : Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 25 illuminations de Noël ont été achetées pour un montant 5 322.00 € TTC.

Association APPMA : Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de l'association ont procédé au nettoyage de 3 kms de rives sur le territoire de la commune. Ces travaux ont mobilisé 16 bénévoles sur 70 demi-journées. Mme Le Maire précise que des travaux sont également prévus sur les rives de l'étang de Beaulieu et que les responsables de l'association l'ont sollicitée afin que la Commune participe aux frais de repas des bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de participer à la prise en charge des repas servis au restaurant « Le Midivin » pour un montant maximum de 300 €.